

DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

Objet : Marché 2021-16 Construction du local RAM à Canet – Lot 4 menuiseries extérieures – avenant n°1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,

Vu Code de la Commande Publique, notamment l'article R2123-1,

Vu la délibération du Conseil communautaire prise en séance du 29 septembre 2020, portant délégation de pouvoirs au Président pour prendre toute décision relative aux marchés, accords-cadres de fournitures et services passés selon la procédure adaptée, et aux marchés, accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 200 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ou les décisions de poursuivre, lorsque les crédits sont prévus au budget annuel ou sont affectés par autorisation de programme à un projet d'investissement,

Considérant la nécessité, pour des raisons de sécurité, d'installer une gâche électrique sur la porte deux vantaux du local RAM de Canet.

DECIDE

Article 1 : Un marché de travaux, conformément à l'avis favorable de la Commission MAPA réunie le 19 octobre 2021, a été passé avec l'entreprise ERMA (Etudes et Réalisations Menuiseries Aluminium) pour un montant de 24.824 € H.T. (Vingt-quatre-mille-huit-cent-vingt-quatre euros).

Il convient aujourd'hui de signer un avenant n°1 pour l'installation d'une gâche électrique :

<i>Désignation</i>	<i>Montant H.T du marché</i>
Construction du local RAM à Canet – Lot 4 menuiseries extérieures	24 824,00 €
Fourniture et pose d'une gâche électrique sur la porte deux vantaux	539,00 €
Total du marché	25 363,00 €

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil communautaire, un extrait en sera publié sur le site internet de la Communauté de communes et un exemplaire notifié à son destinataire.

Article 3 : Monsieur le Président de la Communauté de communes est chargé de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de l'Hérault, à LODEVE

Fait à Clermont l'Hérault, 13 Juin 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois



Claude REVEL